SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ____

Séance du 24 février 2012

N° 2012-04

PREFECTURE

- 5 MARS 2012

DE TARN 61 GARONNE

Nombre de délégués en exercice :

Présents :

16 10 L'an deux mil douze, le 24 février à 15 heures,

Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de

Monsieur Jean CAMBON, Président.

Date de la convocation : 14 février 2012

Présents :

MM. ASTOUL, AURADE, CAMBON, LACOMBE, LATOUR, LAVABRE,

MASSAT, MASSEGLIA, ROUCOLLE et Mme TAURAN.

Absents excusés :

MM. ASTRUC, DAGEN, GARRIGUES, MARTY, MOUCHARD et SAZY.

Assistaient à la séance :

Mlle LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général).

Mlle GUILLE (Chargé de Mission au Conseil Général)

M. GAILLARD (Payeur Départemental),

MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET: Orientations budgétaires 2012.

Conformément aux dispositions applicables en la matière, le Président soumet ses propositions d'orientations budgétaires pour 2012 après avoir présenté le bilan synthétique de l'activité de l'année écoulée.

I -Rappel du bilan 2011 (tonnages traités)

A) Compétences obligatoires

Le bilan des tonnages traités en 2011 figure dans les différentes annexes suivantes :

- Annexe 1: tonnage mensuel d'ordures ménagères (OM),
- Annexe 2 : tonnage mensuel de déchets issus des collectes sélectives (CS),
- Annexe 3 : évolution par collectivité depuis 2002.

Ce dernier tableau fait notamment apparaître :

- une diminution sensible de la production totale de déchets ménagers en valeur absolue (27 291 tonnes en 2011 contre 28 009 tonnes en 2010 soit -2.6 % (-3.6 % si l'on tient compte de l'augmentation de population supérieure à 1 %);
- la poursuite d'une amélioration du tri avec une augmentation de 171 tonnes de collecte sélective et une diminution de 889 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR), toujours en conformité avec les lois « Grenelle I et II » qui se caractérisent entre-autres par les objectifs suivants :
 - réduction de la production des ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant en 5 ans (jusqu'en 2015),
 - diminution des quantités de déchets incinérés ou déposés en centre de stockage de 15 % (avant fin 2012),
 - atteindre un taux de recyclage « matière et organique » de 35 % en 2012 (et 45 % en 2015) du total des déchets ménagers et assimilés, ce taux étant porté à 75 % pour les déchets d'emballages ménagers.

En contrepartie, la couverture financière assurée par les contributions collectées par les Eco-Organismes sera portée à 80 % des coûts nets de référence d'un service de collecte et tri optimisé.

C'est dans ce cadre que s'applique le nouveau conventionnement avec Eco-Emballages, dit « barème E ».

B) Compétences optionnelles

Un bilan global par collectivité figure en annexe 4 faisant apparaître l'évolution 2008/2011 aussi bien pour les quantités déposées que pour la fréquentation. Le bilan détaillé est adressé à chaque collectivité concernée.

II - Orientations budgétaires pour 2012

A) Pour le fonctionnement

Les dépenses concernent :

a) Les dépenses de traitement

Les prestations de traitement et de tri sont régies par les marchés conclus fin 2006 avec la DRIMM pour une durée de 3 ans avec possibilité de reconduction pour 3 périodes supplémentaires d'un an. Pour 2012, il s'agit de la dernière période de reconduction.

Conformément aux dispositions de ces marchés relatives à la révision des prix, les coefficients de révision des prix unitaires s'élèvent pour 2012 à + 4.13 % pour le traitement des ordures ménagères. Pour le tri des collectes sélectives, l'avenant n°2 (approuvé lors de la réunion du 16-12-2011) pris dans le cadre du programme de modernisation du Centre de Tri permet d'appliquer en 2012 un prix identique au prix initial de 2006.

En ce qui concerne la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), celle-ci a été considérablement modifiée dans les conditions suivantes :

(en € HT par tonne)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
« 1 » - Déchets traités dans une installation aux normes ISO 14001 et valorisant + de 75% du BIOGAZ	10	11	11	15	15	20	20
« 2 » - Déchets traités dans une installation aux normes ISO 14001 valorisant moins de 75% du BIOGAZ	13	17	17	24	24	24	32
« 3 » - Autres installations autorisées	15	20	20	30	30	30	40
« 4 » - Installations non autorisées	50	60	70	100	100	100	150

A compter de 2016, ces tarifs seront relevés chaque année « dans les mêmes proportions que la limite supérieure de la 1^{ère} tranche du barème de l'impôt sur le revenu ».

La TGAP s'élevait pour mémoire à 7.50 €/tonne avant le 1er juillet 2007.

La DRIMM se situe dans la catégorie « 1 », ce qui correspond donc à un taux de TGAP porté de 11 € HT/tonne en 2011 à 15 € en 2012.

Le Président rappelle qu'il avait été prévu en 2011 d'anticiper cette évolution en relevant le montant de la contribution unitaire de traitement des OMR de 70.50 €/tonne à 73.50 € en 2011 et 76.50 € en 2012.

Cette contribution se trouve par ailleurs concernée par le relèvement au 1er janvier 2012 du taux réduit de TVA de 5.5 % à 7 % (Loi du 28 décembre 2011).

Pour cette raison et compte tenu du niveau de révision des prix des marchés, le Président propose d'arrêter le montant unitaire de la contribution du traitement des OMR à 77.50 €/tonne.

En contre partie, s'agissant du tri des collectes sélectives, l'application de l'avenant n°2 permet de proposer une baisse de la contribution correspondante de 20 €/tonne pour 2012.

En ce qui concerne les prestations de transport (et transfert), il est proposé de maintenir le barème de 2011 (inchangé depuis l'origine du Syndicat en 2003), à savoir :

 Transport des OM : 14.90 €/tonne
 Transport des collectes sélectives : 32 €/tonne
 Reconduction du barème de transport des déchetteries : inchangé depuis l'instauration

A savoir:

- → barème du transport des OM pour le transport des déchets « encombrants ».
- → forfaits pour les autres déchets :
 - * de 20 à 60 km = 50 €
 - * > 60 km = 90 €

Compte tenu de ces différents éléments, les montants unitaires 2012, pondérés par l'importance relative de chaque contribution, restent identiques à 2011, à savoir :

- Traitement OMR: + 4 €/tonne pour 23 150 tonnes
- Tri CS: 20 €/tonne pour 4 880 tonnes
- Transports OMR-CS et déchetteries : inchangé

L'incidence de ces propositions sur l'évolution globale du montant des contributions unitaires depuis l'origine (2003 à 2012) figure en annexe 5 au présent rapport.

A l'issue des marchés en cours, c'est-à-dire dès 2013, les contributions devront tenir compte des nouveaux prix de traitement et tri issus de la nouvelle consultation par appel d'offres et de l'évolution des coûts de transport due en particulier à l'évolution du coût des carburants.

Toutefois, à cette occasion, il me semble opportun d'envisager une évolution du mode de détermination des contributions, d'une part en prenant plus en compte la diversité des situations de chaque adhérent en fonction notamment des compétences optionnelles transférées et, d'autre part, en différenciant chaque coût (traitement, tri, traitement des refus, transport, transfert, charges de structure, ...).

Les dépenses de transport

Ces dépenses (hors amortissement) sont constituées essentiellement :

- des dépenses de carburant relativement importantes pour ce poste [43% des dépenses brutes de transport en 2011],
- des dépenses de personnel (effectif 4 agents) [32 % en 2011],
- des dépenses d'entretien et des autres dépenses (télécommunication, assurance, taxes diverses, ...) [25 % en 2011].
 - Les dépenses de fonctionnement des quais

Depuis la mise en service des quais définitifs, il s'agit :

- des dépenses courantes d'entretien,
- du remboursement aux collectivités membres de la mise à disposition partielle de service dans les conditions arrêtées en 2006 et renouvelées en 2008 (actualisé selon l'évolution du point d'indice de la fonction publique).
 - Les dépenses de fonctionnement concernant les compétences propres à certaines collectivités

Il s'agit des compétences optionnelles transférées.

Comme en 2011, ces dépenses de fonctionnement concerneront :

- la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour la totalité des compétences optionnelles (collecte et déchetterie),
- le SMEEOM de la Moyenne Garonne pour les déchetteries de Montaigu. Beaumont et Lavit de Lomagne,
- la Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour la décharge de Réalville (entretien et partie d'annuité d'emprunt) et les déchetteries (Molières, Montpezat, Septfonds et Caussade),
- la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour les déchetteries de Lexos et Parisot.

Ces dépenses de fonctionnement sont intégralement répercutées sur la contribution des collectivités concernées selon le même principe que les dépenses de traitement, à savoir :

- participation prévisionnelle établie pour l'année et versée par bimestre.

- régularisation opérée sur l'exercice suivant.

Concernant le fonctionnement des déchetteries, un « principe de réciprocité » a été admis depuis 2008 pour le secteur Est du Département (CCQRGA, CCQC et CCTVA) visant à permettre l'accueil des résidants limitrophes de chaque territoire dans la déchetterie de proximité indépendamment de la collectivité de rattachement.

S'agissant de la déchetterie de Molières, l'utilisation de celle-ci par les habitants des communes riveraines de Vazerac, Labarthe et Puycornet (relevant du SIEEOM Sud Quercy) a fait l'objet d'un accord particulier et d'une participation prévisionnelle du SIEEOM.

Pour cette déchetterie le bilan fin décembre 2011 est le suivant :

o total visites de particuliers : 2770

o dont habitants des communes du SIEEOM : 650 (soit 23 %)

o dépenses d'exploitation (hors personnel et amortissement) : 11 262 €

o participation définitive SIEEOM : 2 590 € (régularisation sur exercice 2012 : 202 €)

Pour 2012, le Président propose de reconduire sur les mêmes bases la procédure concernant la déchetterie de Molières et de conserver le même accord d'accueil réciproque entre les collectivités du secteur " *EST* ".

e) Fonctionnement de la structure

Il s'agira, pour 2012, de la reconduction des dépenses à moyens constants.

2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées quasi-exclusivement des participations des membres, à savoir :

- la participation du Conseil Général affectée pour partie à la couverture des charges de structure,
- les participations des Communautés de Communes et Syndicats membres basées sur le « service rendu », c'est-à-dire sur les volumes de déchets traités et transportés. Ces participations intègrent également les dépenses de fonctionnement des compétences propres à certaines collectivités (compétences optionnelles).

Le Président propose donc de retenir le barème évoqué précédemment et de reconduire les modalités antérieures, à savoir :

- participation prévisionnelle donnant lieu à une régularisation (en + ou en -) sur l'exercice suivant en fonction des quantités réelles,
- déduction des participations du produit des Journaux-Revues-Magazines (JRM) de l'année précédente.
- versement des participations par bimestre, avec une première participation fixée au niveau d'un bimestre de l'année précédente (régularisation lors du 2^{ème} versement), cette dernière disposition étant applicable dans son principe chaque année pour le 1^{er} versement de l'année suivante.

B) La section d'investissement

Compte tenu du vote préalable du compte administratif 2011, la section d'investissement du BP 2012 comprendra les crédits de reports et certaines inscriptions nouvelles.

a) Les crédits de reports

Comme précisé dans le cadre de la présentation du CA 2011, les crédits de reports 2012 comprennent :

- pour 2 620 883 € de dépenses correspondant aux marchés engagés fin 2011 (Unité de traitement des matières de vidanges, Plateforme bois, ...),
- pour 2 628 000 € de recettes correspondant aux mêmes opérations (emprunts et subventions).

Il s'agira essentiellement de l'inscription de crédits destinés à compléter le matériel existant dans le cadre de l'examen d'une politique globale de renouvellement du parc de matériel.

En effet, comme cela a déjà été évoqué, l'activité de transport a connu une augmentation continue et significative depuis 2007 avec la mise en service des différentes déchetteries (6 862 tonnes transportées hors Centre de propreté de Caussade collecté pour des raisons techniques en prestations de services).

Avec la mise en service de la déchetterie de Caussade en septembre 2011, le tonnage annuel transporté par le Syndicat à partir des déchetteries dépasse désormais 8 500 tonnes soit un temps annuel supplémentaire de transport d'environ 600 heures.

Compte tenu de ces évolutions, il apparaît nécessaire d'envisager le renforcement du parc de matériel existant avec l'acquisition d'un véhicule polybenne et d'une remorque en complément du parc existant.

Le parc de transport se compose de 4 ensembles (polybennes + remorques) acquis en janvier 2005 avec également un parc de 40 conteneurs métalliques de 35 m³.

Il semble donc opportun, indépendamment du sujet particulier de l'acquisition d'un véhicule supplémentaire, d'envisager dans la durée la gestion du parc existant (camions, chargeurs, conteneurs, ...), et donc la question de son renouvellement, avec comme objectif de maîtriser l'impact financier du volet matériel (investissement et réparations) dans le prix unitaire des transports.

Dans ce cadre, il serait souhaitable d'envisager de renouveler, dès 2012, 2 des 4 véhicules composant le parc actuel et de remplacer 1 des 2 chariots élévateurs acquis en 2003.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte des orientations budgétaires proposées par le Président.
- approuve les modalités de perception des contributions des collectivités membres.



ET DE SA PUBLICATION LE - 5 MARS 2012

Montauban, le

Le Président,

Annexe 1

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

TONNAGES D'ORDURES MENAGERES - ANNEE 2011

TONNAGE ANNUEL D'ORDURES MENAGERES	7984.140		3014.740	5654.450	3909.110	2002.580	22565.020
décembre	504.220	154.820	253.860	480.180	346.400	145.460	1884.940
novembre	498.080	142.540	224.440	468.960	314.400	149.900	
octobre	465.760	133.100	236.280	425.820	310.760	157.460	1729.180
septembre	550.580	161.280	257.720	477.210	338.130	164.880	1949.800 1729.180 1798.320
tûos	633.160	179.140	330.960	585.070	387.530	267.440	2383.300
Jelliul	548.840	165.760	283.640	492.280	345.980	193.120	
ujnſ	511.000	141.600	245.840	466.190	308.990	186.480	1860.100 2029.620
ism	515.960	166.460	251.580	478.900	334.200	169.120	1765.100 1916.220
linvs	469.700	144.920	243.260	456.200	300.760	150.260	1765.100
mars	534.800	150.680	245.640	475.750	313.270	156.900	
teirvet	450.680	142.300	212.900	413.190	259.370	128.720	1764.240 1607.160 1877.040
Janvier	471.920	146.840	228.620	434.700	349.320	132.840	1764.240
QUAI DE TRANSFERT	AUVILLAR	BEAUMONT		NEGREPELISSE	NEGREPELISSE	CAYLUS	TOTAL:
		S.M.E.E.O.M. MOYENNE GARONNE	S.I.E.E.O.M. SUD QUERCY	C. de C. QUERCY CAUSSADAIS	C. de C. TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON	C. de C. QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON + COMMUNE DE GINALS	

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

TONNAGES DU TRI SELECTIF - ANNEE 2011

								ə.		e	e	TONNAGE
	Janvier février	mars	avril	ism	սլո[Jelliuį	tûos	septembr	octobre	novembre	décembre	ANNUEL TRI SELECTIF
37	97.940 96.020	108.260	112.800	103.160	111.820	101.140	110.400	110.520	111.380	105.760	114.370	1622.760
25.9	25.920 23.240	33.040	24.980	27.700	28.180	25.200	33.340	31.520	28.480	26.020	31.570	
36.020	20 35.100	39.940	41.560	39.960	40.340	49.600	44.900	43.080	37.560	42.280	41.540	491.880
90.960	30 85.280	113.220	84.320	90.180	92.880	92.260	90.220	97.080	94.640	90.360	99.220	1120.620
69.700	.00 65.080	87.180	80.940	77.900	86.820	71.800	65.860	89.360	69.320	84.740	74.440	923.140
42.860	60 37.520	45.240	41.440	51.000	48.040	58.760	50.800	51.700	51.440	41.180	42.920	562.900
363.400	342 240	426 880	386 040	389.900	408.080	398,760	395.520	423.260	392.820	390.340	404.060	4721.300

SYNDICAT DEPARTEMENTAL

PRODUCTION DE DECHETS MENAGERS Evolution depuis 2002

		-,	-	-	-	-		-			-		-					-				_		4	_
lonnages	bienes	2012	2 700	1 140	6 840	2 050	575	200	C79 7	ı	ı	ī	4 200	086	5 180	3 100	525	3 625	8 100	1 660	9 760		23 150	4 880	28 030
réale	ממוא	2011	5 655	1 121	9229	2 003	563	000	7 200				3 910	924	4 834	3 015	492	3 507	7 985	1 623	809 6		22 568	4 723	27 291
S	Sign	2010	5 729	1 059	6 788	2 153	548	0 10	70.7	f	ì	i	4 336	863	5 199	2 800	447	3 247	8 439	1 635	10 074	-0	23 457	4 552	28 009
S	reels	2009	5 789	929	6 717	2.250	1 100 1 1 1 0	0 0	2 /68	(4)	1	1	4 353	761	5 1 1 4	2 808	440	3 248	8 631	1 563	10 194		23 831	4 210	28 041
es	reels	2008	5 877	894	6 771	2.286	782	407	2 768	26	13	72	4 287	729	5 016	2 819	424	3 243	9 224	1 778	11 002		24 552	4 320	28 872
es	reels	2007	5 834	945	6 2 2 9	2 542	425	477	2 964	64	=	75	4 284	692	4 976	2 887	388	3 275	9 433	1 708	11 141		25 044	4 166	29 210
Se	reels	2006	5 753	266	6 750	2717	1 0 7 7	445	2 857	61	7	72	3 985	675	4 660	2 878	389	3 267	9 599	1 641	11 240		24 690	4 156	28 846
Tonnages	réels	2005	5 460	1 055	6 515	2 372	474	- T4	2 843	29	12	74	3 788	2002	4 488	2 797	409	3 206	9 391	1 609	11 000		23 867	4 256	28 123
Tonnages	réels	2004	5 915	872	6 787	2 226	2 230	223	2 765	22	13	20	3 730	711	4 441	2 756	473	3 229	9 298	1 573	10 871		23 992	4 171	28 163
Tonnages	réels	2003	8 735	1	8 735	0700	2 249	420	2 769	63	10	73	3 522	609	4 131	2 623	494	3 117	9 529	1 227	10 756		26 821	2 759	29 580
Tonnages	2002	md	9 808	1	9 808	737.0	1017	ı	2 767	70	ı	70	4 286	1 200	4 286	Z.	300	300	9 734	1 180	10 914		26 665	1 480	28 145
	Nature		OMR(a)	CS(h)	Total	9	Z (O	SS	Total	OMR	SS	Total	awo	<u> </u>	Total	2		Total	aWo	(v	Total		OMR		Total
	Pop.09(*)			19626	20 21			7 930						15 044	2		12 450	5		32 407	25				88 457
	Pop99			17 126	2			7 436			188	2		11 161	† †		70007	10 034		22 110	<u> </u>				80 027
	Collectivités			siebessile J Mozerio JPJ	one dueley caussadais		CdC Onercy Bouerque et	مرم همدادي المحددة	Gorges de l'Aveyron		Comming de Ginals [11]			CdC Terrassses et Vallée	de l'Aveyron			SIEEOIM Sua Quercy		SMEEOM	Moyenne Garonne [2]				TOTAL

(a) OMR : Ordures Ménagères Résiduelles - (b) CS : Collecte Selective [1] Intégrée à CCQRGA à compter de 2009

[2] Hors commune de Saint-Nicolas à compter de 2009 (soit - 2166h) (*) Population millisimée 2009 (légale 2012) (transfert de 4 communes au 01-01-2011 du SMEEOM Moyenne-Garonne au SIEEOM Sud-Quercy)

EVOLUTION DES TONNAGES RECEPTIONNES ET DE LA FREQUENTATION DES DECHETTERIES

SYNDICAT DEPARTEMENTAL	DES DECHETS	HOTEL DU DEPARTEMENT	BP 783

mmunes MONTAKSU DE QUERCY 449 3354 589 5356 604 5947 601 mmunes NEGREPELISSE 1836 12261 2077 14543 2393 16477 2558	SECTEUR GEOGRAPHIQUE Communauté de Communes du Quercy Caussadais Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron Communauté de Communes de la Lonagne Tarn de la Lonagne Tarn	DECHETTERIES CAUSSADE CAUSSADE MONTPEZA DE QUERCY SEPTFONDS PARISOT VAREN LEXOS BEAUMONT DE LOMAGNE LAVIT	TONNAGE TOTAL DE DECHETS 2737 695	FREQUENTATION TOTALE (nombine de passages) 18395 5180 5180 6317 (3)	10NNAGE TOTAL DE DECHETI 3252 796 1724	2009 FREQUENTATION TOTALE (nombre de passages) 22557 22557 17514	2 TONNAGE TOTAL DE DECHETS 3541 3541 2017	2 010 FREQUENTATION TOTALE (nombie de passages) passages) 7460 7460	2 TONNAGE TOTAL DE DECHETS 3517 3517 976 2058	2 011 FREGUENTATION TOTALE (nombre de passages) 27537 27537 18725
NEGREPELISSE 1836 12261 2077 14543 2393 16477 2558	et Garonnalse Communauté de Communes Montaigu Pays de Serres	MONTAKSU DE QUERCY	449	3354	589	5356	604	5947	601	6610
	Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	NEGREPELISSE	1836	12261	2077	14543	2393	16477	2558	19582

+ 27 243 VISITES (+ 60 %)	+3 073 TONNES (+41 %)
mmm	
mmm	HH
mmm	

FREQUENTATION DES DECHETTERIES

TONNAGE DE DECHETS

de	and contract
essne	a do
de	Sante
Propreté de C.	January In !
de	-
e 2008 pour le Centre de Prop	
9	7
nod	-
2008	4.
"Avril 2008 à Décembre	in the second of
₽ 8000	1
Avril	Sec. 15.
P	
) : Période d'	
3	

(2) : Prise en compte d'une estimation du nom (3) : Période de Juin 2008 à Décembre 2008

DECHETS DEPOSES EN DECHETTERIE	
AVEC REEMPLOI, RECYCLAGE OU VALORISATION	AVEC TRAITEMENT SPECIFIQUE OU ENFOUISSEMENT
THE STATE OF THE S	And the state of t

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS ********

Evolution de la contribution traitement/transport (en valeur unitaire) de 2003 à 2012

	Montar	Montant de la contribution	Varie	Variation	Variation due à l'augmentation de taxes extérieures (1)	l'augmentation érieures (1)	Variation : hors variati extéri	Variation 2003/2012 hors variation de taxes extérieures	Part dans la	Augmenta (pondérée pa contril	Augmentation réelle (pondérée par part dans la contribution)
	2003	2012	en valeur	% uə	en valeur	en %	en valeur	% uə	totale (2)	Total avec taxes	Hors variation de taxes
Traitement OM	57.10	77.50	20.40	35.72	10.05	17.60	10.35	18.12	52.90%	18.90%	9.58%
Transport OM	14.90	14.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9.30%	0.00	0.00
Tri CS	222.40	202.40	-20.00	-8.99	2.52	1.50	-22.52	-10.49	33.50%	-3.01	-3.51
Transport CS	32.00	32.00	00:00	00.00	00:00	0.00	00:00	0.00	4.30%	00.00	0.00
								pour 9 ans (va	pour 9 ans (valeur courante)	15.89%	6.07%
. 5105 to 5000 cutus TI 2 3 5 5 1 1 2002 cv	, orteo TH 2.3	. 0103 at 2012 .				TOTAL	AL	par an (en va	par an (en valeur courante)	1.76%	0.67%

^{(1):} TGAP: + 7.5 € HT entre 2003 et 2012; Taxe communale: + 1.5 € HT depuis 2009 TVA +1.5% en 2012 soit au total +10.05 € entre 2003 et 2012 (2): valeurs 2011

-11.10%

-1.28%

pour 9 ans (valeur constante)

17.17%

17.17%

Actualisation des bases (*)

-1.23%

-0.14%

par an (en valeur constante)

^(*) Actualisation légale des valeurs locatives entre 2003 et 2012 (article 1518 bis du CGI)